

Commune :

Valeyres-sous-Rances



Acomptes 2025

N° OFS : 5763

Population : 583

**Péréquation des ressources (solidarité principale)**

Cette commune a un revenu fiscal standardisé par habitant de CHF 2'472.6

Le revenu fiscal standardisé par habitant moyen est de CHF 3'291.2

**Revenu fiscal standardisé (RFS)**

Recettes fiscales que la commune générerait en appliquant le coefficient d'imposition moyen pondéré et un taux standard d'impôt foncier de 1‰

L'écart est de CHF -818.7

80%

Du moment que le revenu fiscal standardisé de la commune est inférieur à la moyenne, celle-ci reçoit un versement de la péréquation des ressources d'un montant par habitant de CHF -654.9

En montant absolu, cela représente CHF -381'827

**Péréquation des ressources (dotation minimale)**

Avant péréquation des ressources, le revenu fiscal standardisé par habitant de cette commune exprimé en pourcent du revenu fiscal standardisé par habitant moyen était de 75.1%

Après péréquation des ressources, ce pourcentage est monté à 95.0%

Du moment que le pourcentage après péréquation des ressources est supérieur à 90%, cette commune ne reçoit pas de compensation complémentaire au titre de la dotation minimale 0

**Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)**

La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donation, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF 46'724

La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF 13'354

Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont réparties entre elles en francs par habitant. Cette commune a donc droit à un montant de CHF -111'503

Au net, cette commune est bénéficiaire de ce mécanisme pour CHF -51'424

**Participation à la cohésion sociale (PCS)**

Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la PCS à charge des communes est de CHF 821'327'154

En francs par habitant, le montant de la PCS est de CHF 970

Avec sa population de 583 habitants, cette commune participe donc au financement de la PCS pour un total de CHF 565'795

**Péréquation des besoins structurels (surface productive)**

Cette commune a une surface productive (en hectares) de 630.0

Si elle avait une surface productive par habitant égale à 120% de la médiane cantonale, elle aurait une surface productive de 457.2

L'écart entre sa surface productive et 120% de la médiane est de -172.8

La surface productive de la commune étant supérieure à 120% de la médiane, celle-ci reçoit CHF 106 par hectare excédentaire, c'est-à-dire un total de CHF -18'352

**Péréquation des besoins structurels (population en altitude)**

La part du territoire de cette commune avec une déclivité de 35% ou plus est de 3.4%

Cette commune a droit à une compensation par personne résidant en altitude égale à CHF 584 multipliés par la part susmentionnée, c'est-à-dire de CHF 19.9

**Personne résidant en altitude**  
Personne domiciliée dans la commune dont le lieu de résidence principale est sis à une altitude de 730m ou plus

Le nombre de personnes résidant en altitude de la commune est de 0

La commune n'ayant pas d'habitants qui résident en altitude, elle ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation 0

**Péréquation des besoins structurels (élèves pondérés)**

Cette commune compte le nombre suivant d'élèves 88

Le nombre d'élèves domiciliés à plus de 2,5 km de leur école (distance effective par chemins et/ou routes) est en revanche de 49

Le nombre d'élèves pondéré de la commune est de 95.4

Si elle avait un nombre d'élèves pondéré par habitant égale à 120% de la moyenne cantonale, elle aurait le nombre d'élèves pondérés suivant 79.8

L'écart entre ses élèves pondérés et 120% de la moyenne est de 15.6

Le nombre d'élèves pondéré de la commune étant supérieur à 120% de la moyenne, celle-ci reçoit CHF 4'249 par élève excédentaire, c'est-à-dire un total de CHF -66'272

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins	Compensation des villes	Compensation transitoire	PCS	Facture policière
-433'252	-84'624	335'549	0	565'795	86'177

NB : les montants en vert sont à recevoir et les montants en rouge à verser

**Total péréquation et factures cantonales :****469'645****Charges particulières des villes (couche population)**

	Nombre	Montant p/hab	Total
Population entre 0 et 1'000	583	-133	-77'416
Population entre 1'001 et 3'000	0	-372	0
Population entre 3'001 et 12'000	0	-664	0
Population entre 12'001 et 15'000	0	-1'062	0
Population entre 15'001 et 30'000	0	-1'115	0
Population entre 30'001 et 45'000	0	-1'169	0
Population au-delà de 45'000	0	-1'222	0
<b>Totaux</b>	<b>583</b>	<b>-</b>	<b>-77'416</b>

Les montants versés par la couche population sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF 344'953

La contribution nette de la commune est donc de CHF 267'537

**Charges particulières des villes (déficits des lignes de trafic urbain)**

La participation de cette commune au financement des déficits des lignes de trafic urbain, comme définies dans la LMTP, est de CHF 0

Du moment que sa participation est de 0, elle ne reçoit pas de compensation de la part de ce volet de la péréquation 0

Les montants versés par cette compensation sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF 68'012

La contribution nette de la commune est donc de CHF 68'012

**Facture policière**

Le montant total de la facture policière est de CHF 74'269'768

35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. En francs par habitant, le montant de ce socle commun est de CHF 30.7

65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices. Sa répartition se fait à 50% selon la population et à 50% selon la population pondérée. Pour une délégatrice de la taille de cette commune, la participation par habitant est de CHF 117.1

Avec sa population de 583 habitants, cette commune participe au financement de la facture policière pour un total de CHF 86'177